

LONDA



2021



Rapport sur les Droits Numériques et l'inclusion en Ouganda

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU OUGANDA 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Mai 2022

Rapport rédigé par Apolo Kakaire

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndong'mo, Hlengiwe Dube, Margaret Nyambura
Ndung'u, Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

Conception de la page de couverture par Kenneth Oyenyi

Conçu par Luce Concepts

Crédit images @ Pexels

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2022 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

TABLE DES MATIÈRES

01

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

02

INTRODUCTION

03

CONFORMITÉ AVEC LES CADRES
RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION
COVID-19 SUR LES DROITS ET
L'INCLUSION NUMÉRIQUES

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
EN LIGNE EN 2021

04

VIE PRIVÉE, IDENTITÉS NUMÉRIQUES
ET SURVEILLANCE

05

ACCÈS À L'INFORMATION

PERTURBATIONS DE L'INTERNET

06

DISCOURS DE HAINE,
DÉSINFORMATION ET LOIS SUR
LA DIFFAMATION CRIMINELLE

07

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE EN
AFRIQUE ET SON IMPACT SUR
LES DROITS DE L'HOMME

08

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE
ET PRIORITÉ AUX TIC

09

STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE
D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

GENRE ET TIC

10

CONCLUSION

11

RECOMMANDATIONS

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU OUGANDA 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'année 2021 a vu quelques avancées positives pour les droits numériques en Ouganda, même si l'on peut dire qu'elles n'ont pas représenté grand-chose. L'abolition de la taxe Over-The-Top, remplacée par un droit d'accise sur les données, en est un exemple. Le gouvernement a resserré son emprise sur les médias sociaux, contrôlant davantage la liberté d'expression dans le pays. Cela est dû en grande partie au fait que les Ougandais comptent généralement sur les médias sociaux pour s'exprimer librement. En 2020, lorsque des mesures ont été introduites pour atténuer la propagation du COVID-19, nous avons commencé à assister à la violation des principes qui protègent les droits numériques, à savoir l'accès à Internet et son accessibilité financière, la liberté d'expression et le droit à l'information, la vie privée et la protection des données. La violation de ces droits s'est poursuivie, bien que ce ne soit pas à cause des mesures appliquées à l'encontre de COVID-19. Plus récemment, les violations ont surtout porté sur la liberté d'expression, plusieurs personnes ayant été arrêtées et placées en détention pour de prétendues attaques en ligne contre de hauts responsables gouvernementaux.

La liberté d'expression en ligne a été le droit numérique le plus bafoué en 2021, avec plusieurs personnes arrêtées, inculpées et détenues pour des communications prétendument offensives, des utilisations abusives de l'ordinateur et d'autres accusations. Malgré la fermeture prolongée des écoles, le gouvernement ougandais n'a fait aucune intervention pour faciliter l'accès à l'Internet, seul moyen disponible et le plus sûr pour l'éducation et les affaires. Le rapport formule un certain nombre de recommandations à l'intention du gouvernement, du Parlement, de la société civile et du secteur privé ougandais afin de remédier à l'entrave permanente à la jouissance et à la réalisation des libertés en ligne dans le pays.

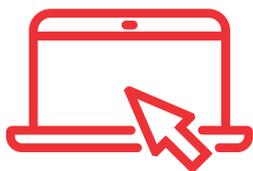
Le rapport exhorte le gouvernement ougandais à endiguer la désinformation et les fausses informations par le biais d'une collaboration délibérée et de partenariats avec d'autres parties prenantes plutôt que de recourir à la répression de la liberté d'expression. En outre, le rapport enjoint le gouvernement à maintenir les espaces en ligne ouverts et accessibles aux citoyens ordinaires, ce qui constitue le fondement de la jouissance des droits numériques. Le rapport appelle le Parlement ougandais à promulguer une législation qui crée des conditions et des limites définissant les circonstances qui peuvent justifier la perturbation de l'accès en ligne. En outre, la communauté de la société civile est invitée à renforcer ses initiatives de plaidoyer en faveur d'une plus grande liberté sur Internet et de la liberté d'expression, ainsi qu'à donner aux citoyens les moyens d'identifier les fausses informations et la désinformation. Enfin, le rapport invite le secteur privé à mettre en œuvre des mesures de protection de la confidentialité des données qui garantissent la sécurité des données privées en leur possession.



INTRODUCTION

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU OUGANDA

L'Ouganda, situé en Afrique de l'Est, est l'un des six pays qui constituent la Communauté d'Afrique de l'Est avec le Burundi, le Kenya, le Rwanda, le Sud-Soudan et la Tanzanie. L'Ouganda a une population de 41 millions d'habitants.¹ Le nombre d'abonnements à la téléphonie fixe et mobile s'élève à 28,9 millions, celui des abonnements à l'internet à 21,9 millions, la télé densité est de 68%², tandis que le nombre de connexions à large bande est de 22 millions. Fin juin 2021, le nombre total de smartphones ou de gadgets connectés à Internet atteignait 9,7 millions, tandis que les feature phones et les téléphones de base étaient au nombre de 22,4 millions.³



21.9 Million

**ABONNEMENTS INTERNET
EN OUGANDA**

Le régime juridique régissant la sphère numérique en Ouganda comprend la loi sur les communications de 2013, la loi anti-pornographie de 2014, la loi sur la réglementation de l'interception des communications de 2010, la loi sur l'enregistrement des personnes de 2015, la loi Nita-U (loi n° 4 de 2009) et la loi sur les signatures électroniques de 2011 (loi n° 7 de 2011). Alors que l'exercice 2020/21 touchait à sa fin, le gouvernement a introduit une multitude de modifications fiscales affectant le secteur, notamment:

- la suppression du droit d'accise local sur les services Over-the-Top (OTT),
- l'introduction d'une nouvelle taxe d'accise sur les services de données et
- la révision de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les services à valeur ajoutée des télécommunications.

1. Rapport d'enquête sur les ménages ougandais, 2019/2020, https://www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/09_2021Uganda-National-Survey-Report-2019-2020.pdf, (consulté le 19 janvier 2022).

2. La télédensité désigne le nombre de connexions téléphoniques disponibles pour 100 personnes dans une zone géographique donnée.

3 Blog de la Commission des communications de l'Ouganda, New Report : 29m use phones, 22m on internet, 14-09-2021, <https://uccinfo.blog/2021/09/14/new-report-29m-use-phones-22m-on-internet/> (Consulté le 19 janvier 2022)

CONFORMITÉ AVEC LES CADRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

L'Ouganda est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur

famille (ICRMW), la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (ICPPED), et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (ACRWC). Toutefois, le fait d'être un État partie à ces instruments internationaux et régionaux et de les avoir transposés dans la législation nationale n'a pas mis les citoyens à l'abri de la violation de divers droits, notamment la liberté d'expression, le droit à la vie privée, l'accès à l'information et la protection contre la discrimination.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION COVID-19 SUR LES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

Au cours de l'année 2021, le pays est resté sous confinement, avec des écoles maternelles, primaires et secondaires fermées. Selon l'Unicef,⁴ les écoles ougandaises ont enregistré la plus longue fermeture d'écoles induite par le COVID-19. Alors que les directives gouvernementales de prévention du COVID-19 recommandaient des cours en ligne et l'utilisation de programmes radiophoniques et de documents imprimés, des multitudes d'apprenants ont été exclus du système éducatif en raison du manque d'accès aux smartphones et aux ordinateurs, de la faiblesse des réseaux et du coût élevé des données.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2021

Comme observé en 2020, les mesures introduites pour atténuer la propagation du COVID-19 ont porté atteinte à l'accès et à l'accessibilité à l'internet, à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, à la vie privée et à la protection des

données. Alors qu'en 2020, ces droits ont été violés sous couvert de l'application des mesures COVID-19, les violations se sont poursuivies en 2021 en raison de la commission d'infractions, notamment la diffamation, la calomnie criminelle et la communication offensive, ainsi que la promotion du sectarisme.

En 2021, la liberté d'expression en ligne a été grandement menacée, notamment par l'utilisation de la loi sur les abus informatiques de 2011 et du code pénal. Parmi les personnes inculpées en vertu de cette loi figurent des éditeurs en ligne, des blogueurs, des écrivains et de simples citoyens. Le 28 décembre 2021, des hommes armés en civil ont arrêté le célèbre romancier et militant politique Kakwenza Rukirabashaija et l'ont emmené vers une destination inconnue. La situation semblait être liée à un tweet du 27 décembre semblant ridiculiser le premier fils et commandant des forces terrestres, le Lt Gen Muhoozi Kainerugaba. Avant d'être arrêté, Rukirabashaija a tweeté : *"Je suis assigné à résidence. Des hommes armés enfoncent ma porte. Ils disent être des policiers mais ne sont pas en uniforme. Je me suis enfermé à l'intérieur"*.⁵

4. Unicef, Ouganda, School at last | UNICEF Ouganda, (consulté le 3 avril 2022).

5. Nilepost L'activiste politique Kakwenza a été arrêté après avoir qualifié le général Muhoozi d'obèse.

<http://nilepost.co.ug/2021/12/29/political-activist-kakwenza-arrested-after-calling-lt-gen-muhoozi-obese/> (consulté le 20 janvier 2022)

À la fin de l'année 2021, Rukirabasaija était toujours en détention, au secret, et n'avait pas été traduit devant un tribunal de la, sa famille ou ses représentants légaux n'avaient pas non plus été autorisés à communiquer. C'était la troisième fois qu'il était arrêté au cours des deux dernières années, après des arrestations en avril et septembre 2020, en raison de ses écrits politiques.⁶

VIE PRIVÉE, IDENTITÉS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

Tout au long de l'année, la protection et la confidentialité des données ont suscité des inquiétudes en Ouganda. La loi de 2019 sur la protection des données et la confidentialité (DPPA) a été adoptée en 2019, donnant effet au droit à la vie privée en vertu de l'article 27(2) de la Constitution de 1995 de la République d'Ouganda. En mars 2021, le Règlement sur la protection des données et la vie privée de 2021 a été adopté et approuvé. Ce règlement prévoit des dispositions supplémentaires visant à protéger la vie privée numérique. Cependant, selon un rapport publié par *Unwanted Witness*, les preuves sur le terrain montrent que la majorité des Ougandais ne sont pas garantis de ces droits dans la pratique quotidienne.

Un rapport publié le 5 novembre 2021 par *Unwanted Witness*, intitulé "*A Privacy Policy Scorecard Report : The Scorecard Approach*", révèle des lacunes flagrantes dans la conformité de la plupart des organisations ougandaises avec les lois sur la protection des données et la vie privée. Le score moyen des entreprises évaluées était de 35%, un début inquiétant pour le respect de la loi ougandaise sur la protection de la vie privée et des données, dans un contexte plus large et déjà inquiétant de suppression des droits numériques et de surveillance numérique par le gouvernement. Plus de la moitié des organisations évaluées disposaient d'une solide sécurité des données, et 40% respectaient les meilleures pratiques en

matière de protection de la vie privée.

Cependant, lorsqu'il s'agit de fournir aux utilisateurs des informations avant de collecter leurs données, d'indiquer les tiers avec lesquels ces données seront partagées et de divulguer la quantité de données qui sera fournie à ces parties (y compris le gouvernement et les forces de l'ordre), les organisations obtiennent des résultats médiocres dans tous les domaines.⁷

Le rapport affirme qu'il existe des lacunes en matière de confidentialité numérique en Ouganda et que, sans un respect rigoureux des règles de protection des données et de la vie privée, comme le souligne le rapport, le gouvernement et les entreprises risquent effectivement de violer les droits des citoyens. Sur une note plus positive, des OSC ougandaises ont adressé une pétition à l'Autorité nationale des technologies de l'information (NITA-U) concernant SafeBoda, une société de taxis-motos qui n'avait pas de politique de confidentialité. SafeBoda a procédé à des changements efficaces et dispose aujourd'hui de l'une des meilleures politiques de confidentialité.



Ndaga Muntu est la carte d'identité numérique nationale de l'Ouganda.

6. Chimpereports Ouganda : la sécurité arrête l'écrivain Kakwenza Rukirabashaija
<https://chimpereports.com/uganda-security-arrest-writer-kakwenza-rukirabashaija/> (consulté le 20 janvier 2022)

7. Unwanted Witness, intitulé "A Privacy Policy Scorecard Report": The Scorecard Approach
<https://globalvoices.org/2021/12/17/despite-updates-in-legislation-organisations-in-uganda-struggle-with-data-protection-and-privacy-compliance/>

Il a été conçu principalement pour répondre aux préoccupations de sécurité nationale en mettant l'accent sur la lutte contre le terrorisme et l'emploi illégal, en créant un système d'identification inclusif et centré sur l'humain qui assure à tous les citoyens et non-nationaux l'accès aux services sociaux et de base sans exclusion ni discrimination. Malheureusement, le système n'a pas répondu à ses aspirations et a plutôt exacerbé les exclusions déjà existantes. L'impossibilité d'obtenir une carte d'identité numérique a de graves répercussions sur la jouissance des droits de l'homme et des services de base. La situation est encore plus grave pour les femmes, qui se heurtent à des obstacles pour accéder aux services de santé publique, et pour les personnes âgées, qui ne peuvent pas accéder à la sécurité sociale car elles ne peuvent pas fournir leur date de naissance et leur âge. Il existe cependant plusieurs autres services tels que les demandes de passeport ou de permis de conduire, l'ouverture d'un compte bancaire ou même l'enregistrement d'une carte SIM qui, selon la loi, nécessitent une carte d'identité nationale ou un numéro d'identification national (NIN).

En mars 2020, le ministre de l'Intérieur a révélé, dans une déclaration au Parlement ougandais, qu'au moins 16,8 millions d'Ougandais âgés de 16 ans et plus et enregistrés auprès de l'Autorité nationale d'identification et d'enregistrement (NIRA) n'avaient pas eu accès à leur carte d'identité nationale.⁸

ACCÈS À L'INFORMATION

L'abolition de l'impopulaire taxe OTT n'a toutefois pas donné grand-chose, car cette taxe a simplement été déguisée en taxe d'accise sur les services de données, de 12%.⁹ Cela maintient les coûts des données à un niveau élevé et pourrait potentiellement affecter l'accès en ligne pour certaines populations n'ayant pas les moyens de]utiliser autant de données qu'elles le souhaiteraient pour rester en ligne. Cette loi, promulguée en 2018, a été

critiquée pour avoir sapé les efforts visant à accroître l'accès aux TIC et leur caractère abordable pour une grande majorité, privant ainsi une large population de l'accès à des informations essentielles et de la participation citoyenne aux processus démocratiques. Au cours de la première année d'application de la taxe sur les médias sociaux, l'Ouganda a perdu cinq millions d'abonnements internet en raison des effets négatifs de cette taxe.¹⁰

PERTURBATIONS DE L'INTERNET

L'année a débuté par une série de perturbations sur Internet. À l'approche des élections générales de janvier 2021, Facebook a fermé plusieurs comptes prétendument "*faux et dupliqués*" qui, selon le réseau de médias sociaux, avaient été reliés au ministère des TIC pour usurper l'identité d'utilisateurs et accroître la popularité des messages.¹¹



8. Daily Monitor, 17m Ugandans have no national IDs - government, 5 mars 2020

17 millions d'Ougandais n'ont pas de carte d'identité nationale - gouvernement | Monitor

9. <https://www.independent.co.ug/parliament-passes-12-tax-on-internet-data/> (consulté le 20 janvier 2022)

10. <https://cipesa.org/2019/01/%ef%bb%bfsocial-media-tax-cuts-ugandan-internet-users-by-five-million-penetration-down-from-47-to-35/>

11. PCTECH Facebook confirme la fermeture des comptes liés au gouvernement (pctechmag.com) (consulté le 13 janvier 2022)

Dans une allocution télévisée, quelques heures plus tard, le président Museveni a accusé Facebook d'être arrogant et a demandé au gouvernement de fermer la plateforme, ainsi que d'autres médias sociaux. S'exprimant au moment de la fermeture, le porte-parole du gouvernement a révélé que *"le gouvernement ougandais maintiendrait sa fermeture de l'Internet, de Facebook, de Twitter et d'autres plateformes de médias sociaux, jusqu'à ce que le gouvernement estime qu'il n'y a pas de danger à les utiliser pour attiser les tensions"*, ajoutant que le gouvernement analysait la situation et que les sites seraient rétablis *"au cas par cas"*. Quatre jours après les élections, Internet et les autres sites de médias sociaux, à l'exception de Facebook, ont repris leurs activités.

En juin 2021, un haut fonctionnaire du gouvernement aurait déclaré que *"Facebook avait été restauré"*. Cependant, à ce jour, de nombreuses personnes ne peuvent toujours pas accéder à l'un ou l'autre de ces sites, à moins de passer par un coûteux VPN. On ne sait pas exactement pourquoi le gouvernement a fait cette fausse déclaration sur la réouverture de Facebook. La fermeture continue d'affecter les personnes qui gèrent et promeuvent leurs entreprises sur la plateforme.¹²

DISCOURS DE HAINE, DÉSINFORMATION ET LOIS SUR LA DIFFAMATION CRIMINELLE

Plus tôt dans l'année, le 27 mai 2021, un tribunal de première instance a renvoyé deux journalistes, Pidson Kareire et Darius Magara, respectivement de Drone Media et de East African Watch, à la prison de Kitalya pour diffamation criminelle et communication offensive, en violation de l'article 179 du Code pénal. L'accusation n'allègue que le couple et d'autres personnes en liberté ont publié

des articles diffamatoires sur l'entreprise de construction routière Dott services Ltd. entre octobre et novembre 2020 à Kampala et dans les environs, par le biais des plateformes en ligne Drone Media et East African Watch. Ces articles mettaient en cause la capacité de l'entreprise à construire des routes de qualité reliant l'Ouganda à la République démocratique du Congo. Cependant, ces articles découlaient d'un débat au Parlement concernant les performances de Dott Services. Les charges contre les deux journalistes ont été retirées le 17 décembre 2021 par le Directeur des poursuites publiques.¹³

Le 4 novembre 2021, un groupe d'environ sept personnes en civil a enlevé un journaliste, Pidson Kareire, directeur de la rédaction de The Drone Media, qu'ils ont torturé pendant une semaine avant de le traduire devant le tribunal de Buganda Road. Il a été accusé de communication offensive et de diffamation criminelle. Les ravisseurs ont affirmé qu'il avait diffamé la vice-présidente du Parlement, Anita Among.¹⁴ L'affaire a été ajournée à janvier 2022.¹⁵ Le 7 mars 2022, l'affaire est revenue devant le tribunal de Buganda Road mais a été à nouveau ajournée.¹⁶



12. Agence Anadolu <https://www.aa.com.tr/en/africa/ugandan-government-quietly-restores-facebook/2281259#> (consulté le 13 janvier 2022)

13. Réseau des droits de l'homme pour les journalistes <https://hrnjuganda.org/?tag=pidson-kareire> (consulté le 10 janvier 2022)

14. The Drone Media Des voyous enlèvent et torturent un journaliste au nom de la police - The Drone Media (consulté le 0 janvier 2022)

15. Réseau des droits de l'homme pour les journalistes <https://hrnjuganda.org/?p=9356> (consulté le 10 janvier 2022)

16. Mise à jour fournie par Mme Diana Nandudu, juriste, Human Rights Network for Journalists, le 18 mars 2022.

Dans un autre incident, un blogueur de 58 ans, Ibrahim Tusubira alias Isma Olaxess, a été arrêté le 21 novembre et a comparu devant le tribunal le 24 novembre pour répondre aux accusations de promotion du sectarisme, en violation de la section 41(1) (a) et (d) du code pénal. Selon le ministère public, le 17 novembre 2021, Tusubira a enregistré et publié *“une vidéo contenant des propos dégradants, injurieux, exposant à la haine ou au mépris, suscitant le mécontentement ou la désaffection et encourageant de bien d'autres manières des sentiments de malveillance ou d'hostilité parmi ou contre tout groupe de personnes en raison de leur religion”*. Dans la vidéo virale, Tusubira a exhorté les terroristes à faire exploser le Parlement et les églises afin de tuer les chrétiens pour se venger de ce qu'il appelle *“la persécution continue des musulmans”*. La vidéo a été enregistrée à la suite de quatre attentats à la bombe en deux mois qui ont entraîné la mort de neuf personnes.¹⁷

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

Un prélèvement de 0,5% imposé sur toutes les transactions d'argent mobile en vertu de la loi de 2018 sur les droits d'accise (modification) continue de bloquer de nombreuses personnes dans l'économie numérique. Cette loi reste en vigueur. En outre, cette taxe a été introduite pendant la fermeture prolongée des écoles, notée comme la plus longue fermeture d'établissements d'enseignement au monde,¹⁸ une période pendant laquelle les élèves recevaient des cours en ligne. Ces cours en ligne ont laissé de nombreux enfants de familles à faibles revenus sans éducation.

En outre, un rapport publié en juin 2021¹⁹ (Chased Away and Left to Die: How a National Security Approach to Uganda's National Digital ID has led to Wholesale Exclusion of Women and Older Persons) montre comment la carte d'identité nationale a entraîné une exclusion massive, excluant jusqu'à un tiers de la population adulte ougandaise, et est devenue un obstacle pour les femmes et les personnes âgées, ainsi que pour de nombreuses autres personnes marginalisées, dans l'accès à leurs droits fondamentaux. Le rapport affirme que le gouvernement ougandais a sacrifié le potentiel de l'identification numérique pour l'inclusion sociale et la réalisation des droits de l'homme sur l'autel de la sécurité nationale.

L'article 66(2) de la loi de 2015 sur l'enregistrement des personnes (The Registration of Persons Act)²⁰ rend obligatoire la possession d'un numéro d'identification délivré par le gouvernement ougandais pour bénéficier d'un large éventail de services essentiels, notamment:

- la délivrance d'un passeport ou d'un permis de conduire,
- l'enregistrement d'un numéro de téléphone portable ou d'une carte SIM,
- l'ouverture de comptes bancaires,
- l'achat, le transfert et l'enregistrement de terres,
- les transactions relatives aux pensions et
- à l'assurance maladie et la demande de services publics.

Par conséquent, des millions de personnes qui n'ont pas de numéro ou de carte d'identification nationale ont été exclues de l'accès aux services et de la jouissance de leurs droits fondamentaux.

17. Le blogueur de Newsday Isma Olaxess inculpé et libéré sous caution <https://newsday.co.ug/2021/11/25/blogger-isma-olaxess-charged-granted-bail/> (consulté le 13 janvier 2022)

18. L'Afrique de l'Est L'Ouganda a gardé les écoles fermées le plus longtemps - UNICEF <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/uganda-kept-schools-closed-longest-unicef-3590854> (consulté le 20 janvier 2022)

19. Social Protection.org, <https://socialprotection.org/discover/publications/chased-away-and-left-die-how-national-security-approach-uganda%E2%80%99s-national> (consulté le 1er avril 2022)

20. Loi sur l'enregistrement des personnes, 2015, <http://www.mia.go.ug/sites/default/files/download/The%20Registration%20of%20Persons%2C%20%20Act-2015.pdf> (consulté le 4 avril 2022).



INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE ET PRIORITÉ AUX TIC

L'Union africaine a élaboré une stratégie de transformation numérique pour l'Afrique.²¹ Cette stratégie reconnaît les efforts des dirigeants du continent pour donner la priorité à la transformation numérique et l'accélérer. En Ouganda, le secteur des TIC, qui est l'un des secteurs à la croissance la plus rapide, est également considéré comme l'un des catalyseurs potentiels d'une reprise post-COVID-19. Selon le rapport 2020 Uganda Digital Economy for Africa (DE4A) du Groupe de la Banque mondiale (WBG),²² cette croissance est due à un certain nombre de politiques gouvernementales favorables, telles que l'augmentation des investissements du gouvernement et du secteur privé dans les infrastructures de fibre optique, et l'augmentation significative du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile. Alors qu'au moins 95% de la population est couverte par les réseaux de téléphonie mobile (2G), la couverture géographique du haut débit mobile (3G et 4G) n'est que de 50%. Compte tenu de l'accès limité au haut débit, l'utilisation de l'internet par les entreprises et le secteur public reste très faible. La qualité du service reste également problématique.²³

Selon le GBM, la capacité du gouvernement ougandais (GoU) à fournir des services publics par

voie numérique a été stimulée ces dernières années par des investissements dans des installations informatiques et des plateformes de prestation de services partagées. En fait, l'Ouganda est actuellement classé 137e sur 193 pays dans l'indice 2020 de développement de l'administration en ligne des Nations unies, contre 156 il y a cinq ans. Ces investissements comprennent des centres de données gouvernementaux basés sur le cloud, des plateformes d'échange et d'intégration de données, des passerelles de SMS et de paiement électronique ainsi que des services d'authentification numérique, ce qui se traduit par plus de 80 services électroniques sectoriels partagés par les ministères, départements et agences (MDA).

Des efforts ont également été déployés pour renforcer et rationaliser le secteur des TIC par la mise en œuvre de mécanismes politiques et réglementaires tels qu'une politique visant à assurer l'accès universel à l'internet dans le pays.

Le gouvernement ougandais travaille également sur la Digital Uganda Vision (DUV) et le Digital Transformation Program (DTP), dont l'objectif est d'accroître la pénétration des TIC et l'utilisation de leurs services pour le développement social et économique.

21. Union africaine, La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) | Union africaine (au.int) (Consulté le 3 avril 2022)

22. Groupe de la Banque mondiale, Uganda Digital Economy Assessment : Country Diagnostic (worldbank.org) (Consulté le 1er avril 2022)

23. Groupe de la Banque mondiale, Project-Information-Documents-Uganda-Digital-Acceleration-Program-P171305.pdf (Consulté le 1er avril 2022)

STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le gouvernement ougandais a produit une stratégie nationale de la quatrième révolution industrielle (4IR)²⁴ qui décrit comment le gouvernement prévoit de mettre en œuvre et d'adopter les technologies de la quatrième révolution industrielle dans le pays. La stratégie couvre les plans du gouvernement pour tirer parti de technologies telles que la blockchain, l'IoT, le Big Data pour la compétitivité et le développement humain en Ouganda.

La stratégie met en évidence les facteurs clés qui faciliteront la stratégie à savoir;

- la connectivité 4IR,
- la gouvernance agile,
- la population qualifiée,
- l'administration en ligne et
- la mobilisation des ressources

La stratégie reconnaît les immenses opportunités de 4IR dans le commerce, les services de santé et d'autres secteurs d'affaires publiques. Toutefois, la faiblesse de l'infrastructure numérique, un régime juridique et politique restrictif, associé à un accès limité à l'internet, entraveront considérablement les progrès sur le front de l'IA pour le moment.

GENRE ET TIC

L'Ouganda a obtenu un score de 0,717 dans l'indice GGG (Global Gender Gap) de 2021, qui mesure la participation et le développement économiques. Selon Wougnnet,²⁵ la majorité des femmes ougandaises ne peuvent pas s'exprimer librement et accéder aux informations sur les médias sociaux en raison de la régression des cadres juridiques et politiques existants, du manque d'accès aux TIC et de leur caractère abordable, de l'augmentation des cas de violence sexiste en ligne, ainsi que du manque de connaissances et de compétences pour

naviguer en toute sécurité sur les plateformes en ligne.

De même, les femmes sont toujours à la traîne par rapport aux hommes dans leur capacité à tirer parti de la puissance des technologies numériques, avec seulement 48% des femmes en ligne, contre 58% des hommes dans le monde. En Afrique, seules 22,6 % des femmes sont en ligne, contre 33,8 % des hommes, tandis qu'en Ouganda, seules 44 % des femmes sont en ligne, contre 62 % de leurs homologues masculins, ce qui reflète encore davantage la fracture numérique entre les sexes.²⁶

En outre, les femmes restaient exclues de l'accès aux droits numériques en raison de normes culturelles et sexospécifiques négatives, de la faiblesse des infrastructures TIC et du coût des gadgets permettant d'accéder à Internet, ainsi que des données pour la connectivité. Pendant la fermeture de COVID-19, les filles avaient moins de chances d'accéder aux cours en ligne car leurs parents leur avaient confié des tâches ménagères et autres. La fracture entre les sexes dans l'accès aux TIC en Ouganda reste débilite et nécessitera des interventions stratégiques et systématiques pour y remédier.



les femmes sont toujours à la traîne par rapport aux hommes dans leur capacité à tirer parti de la puissance des technologies numériques.

24. Executive-Summary-Ugandas-National-4IR-Strategy.pdf (ict.go.ug)

25. WOUNNET - Accueil

26. WOUNNET, Towards a Gender-Friendly Legal Framework Governing Freedom of Expression and Access to Information on Social Media, Policy Brief (wougnnet.org) (consulté le 3 avril 2022)



CONCLUSION

Le respect des droits numériques en Ouganda est resté en suspens, avec une augmentation des connexions et des abonnements, tandis que le gouvernement a continué à étouffer la liberté d'expression. Toutefois, les violations ont considérablement diminué en 2021 par rapport à 2020. Cette baisse est attribuée à la fin des violentes élections présidentielles et parlementaires qui se sont tenues en janvier 2021, ainsi qu'à l'assouplissement et à la levée éventuelle du verrouillage COVID-19 qui avait été une excuse clé pour les agents de sécurité pour arrêter les journalistes, détenir et maltraiter les acteurs des médias, de la politique et de la société civile. Malgré ce recul, le nombre de personnes dont les libertés en ligne ont été violées reste élevé.



Malgré ce recul, le nombre de personnes dont les libertés en ligne ont été violées reste élevé.



RECOMMANDATIONS

Gouvernement

Le gouvernement doit faire ce qui suit:

- Mettre en place des mécanismes permettant d'endiguer la désinformation et la mésinformation. Le meilleur moyen d'y parvenir est de collaborer avec les principales parties prenantes, et non d'étouffer la liberté d'expression.
- Le gouvernement doit travailler en étroite collaboration avec les plateformes et les entreprises de l'internet pour fournir des gadgets de qualité à un prix abordable et des services internet fiables, garantissant ainsi un large accès aux droits numériques et la jouissance de ceux-ci.
- Cessez de perturber et de fermer les espaces en ligne, car cela prive les citoyens d'informations vitales, d'espaces d'expression et de possibilités d'exercer leurs activités.
- Réviser les lois nationales pour abroger la discrimination ethnique dans l'acquisition de la nationalité ougandaise.
- Soutenir l'adoption du projet de protocole à la Charte africaine sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique.
- Adopter des lois qui stipulent la gouvernance de l'internet, comme les circonstances dans lesquelles elle peut être perturbée.

Organisations de la société civile (OSC)

Les OSC doivent faire ce qui suit:

- Continuer à plaider pour la dépénalisation et la mise en œuvre des mesures qui portent atteinte à la liberté d'expression.
- Sensibiliser et donner aux citoyens ordinaires les compétences et les outils nécessaires pour identifier les discours de haine, ainsi que la désinformation et la mésinformation.

Secteur privé

- Les organisations ayant accès à des données privées doivent établir des politiques de sécurité pour garantir une gestion responsable et éthique des données.

Londa 2021 développe le rapport de l'année dernière avec des conclusions de 22 pays, examinant les thèmes de la vie privée, de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de la segmentation et de l'exclusion, de la transformation numérique, de l'abordabilité, du genre et autres dans les cadres législatifs existants, et dans le contexte d'un élargissement fracture numérique. Cette édition capture les lacunes et propose des recommandations pour parvenir à une Afrique numériquement inclusive et respectueuse des droits.



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ